



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIMOUXIN

SERVICES TECHNIQUES POLE DE COUIZA

COMMUNE DE FESTE ST ANDRE

ENCOMBRANTS 2026

VENDREDI **30 JANVIER 26**

VENDREDI **27 FEVRIER 26**

VENDREDI **27 MARS 26**

VENDREDI **24 AVRIL 26**

VENDREDI **29 MAI 26**

VENDREDI **26 JUIN 26**

VENDREDI **31 JUILLET 26**

VENDREDI **25 SEPTEMBRE 26**

VENDREDI **30 OCTOBRE 26**

VENDREDI **27 NOVEMBRE 26**

VENDREDI **18 DECEMBRE 26**

LES ENCOMBRANTS OU DÉCHETS VOLUMINEUX NOUVEAU RÈGLEMENT.

Les encombrants ou déchets volumineux sont les déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature, ne peuvent être pris en compte par la collecte traditionnelle des ordures ménagères et nécessitent un mode de gestion particulier (matériel spécifique).

Il s'agit principalement des biens d'équipement usagés : gros mobilier, matelas, gros électroménager, gros outillage. Leur caractère est occasionnel et leur caractéristique principale est de ne pas pouvoir être transportés dans une voiture. Les déchets exclus non concernés par cette collecte sont les suivants (liste non exhaustive) :

- Tous les déchets pouvant être transportés dans une voiture pour les acheminer en déchetteries
- Les emballages recyclables et les ordures ménagères
- Les déchets toxiques et spécifiques tels que : pneumatiques, batteries d'automobiles, bidons d'huile, peintures, solvants et produits chimiques, Les bouteilles de gaz carcasses et pièces de véhicule...
- Les biens d'équipement avec écran (ordinateur, téléviseur)
- Les déchets provenant de travaux publics et particuliers : déblais, gravats, décombres, plâtres et tous déchets provenant de la démolition en BTP (cadres de fenêtres avec ou sans vitrage, portes...)

- Les gravats

Ce service est réservé aux personnes âgées et aux personnes ayant des difficultés de mobilité résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Limouxin qui n'ont pas la possibilité de se rendre eux-mêmes à la déchetterie la plus proche de leur domicile. Du cas par cas cependant pour un service public de proximité.

Les professionnels ne peuvent pas bénéficier de ce service.

Le service s'effectue à l'aide d'un camion plateau avec Hayon. Les déchets faisant l'objet du rendez-vous doivent être déposés sur la voie publique au plus tôt la veille de la collecte, en veillant à limiter l'encombrement et à ne pas empiéter sur la chaussée. Dans le cas de plusieurs types de déchets, ils doivent être triés par catégorie.

L'usager est responsable des déchets déposés et des préjudices que ceux-ci pourraient causer.

Les agents de collecte de la CC Limoux sont habilités à refuser la collecte de déchets.

Les agents de la Communauté de Communes ne sont pas habilités à pénétrer dans le domaine privé pour des raisons de sécurité et de confidentialité, ceci afin d'éviter tout événement qui pourrait nuire au fonctionnement du service.

Réclamations

En cas d'éventuelles réclamations, les échanges devront se faire au plus tôt par courriel ou téléphone afin que les responsables du service puissent intervenir dans les meilleurs délais.

A votre disposition pour de plus amples renseignements.
Sincères salutations,
DI-STEFANO-Mathieu

 **Mathieu DI STEFANO**

Responsable Gestion des Déchets



 m.distefano@cc-limouxin.fr

 06 73 67 39 52

 04 30 27 50 07



cc-limouxin.fr



ZA de la Plaine
11300 Cournonel

Pour toute correspondance :
2 place Alcantara
11300 Limoux CS 63013